

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2025

156x25

EXONÉRATION/REMBOURSEMENT DE PAIEMENT D'UN TRIMESTRE **POUR LES ELEVES D'UNE CLASSE DE PIANO** **DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THEATRE ET DANSE** **PIERRE BARBIZET**

Par délibération 33x25 du 27 février 2025, le Conseil Municipal a décidé de l'exonération ou remboursement du trimestre janvier- mars 2025 pour les élèves de la classe de piano de Mme.V étant donné ses absences régulières.

Ces absences ayant considérablement perturbé le suivi pédagogique de certains élèves pour cette année, il est proposé au Conseil Municipal l'exonération ou remboursement du trimestre avril - juin 2025 pour les élèves dont la liste est annexée.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Après avoir entendu l'exposé le CONSEIL MUNICIPAL :

- DÉCIDE l'exonération ou remboursement du trimestre avril-juin 2025 pour des élèves de la classe de piano de Mme.V

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY
MICHEL AMIEL

LE MAIRE
VILLE